

Deux pré-requis sont nécessaires avant de saisir la convention de stage sur pStage :

1. L'étudiant.e doit être inscrit.e dans une formation en présentiel de l'IHEAL pour l'année en cours (les étudiants inscrits au DELA à distance ne sont pas autorisés à réaliser un stage)
2. L'obtention de l'accord pédagogique de son enseignant.e référent est obligatoire avant de lancer la procédure

Création de la convention de stage

Pour créer la convention de stage, tous les étudiants de l'IHEAL doivent à présent remplir la convention **en ligne**, étape par étape et imprimer en **quatre** exemplaires avant de les faire signer par leur organisme d'accueil.

- Connectez-vous sur iSorbonne
- Cliquez dans le bandeau sur Etudiant - Convention de stage

Le circuit des signatures de la convention de stage



*l'une pour vous et l'autre à remettre à l'organisme d'accueil au premier jour du stage

ATTENTION

Pour la validation de votre convention de stage, prenez en compte ces informations

1. Avant de créer la convention de stage, vous devez soumettre votre projet à votre enseignant.e référent pour obtenir son accord.
2. Pour les stages de M2 Métiers la durée minimale du stage de fin d'études est de 3 mois.
3. Pour les stages de plus de 3 mois, la gratification minimale est de 3.90€ par heure.
4. La convention doit être dûment remplie et signée par vous, le tuteur/la tutrice dans l'organisme d'accueil et le représentant habilité dans l'organisme d'accueil.
5. Vous devez ensuite faire parvenir la convention en quatre exemplaires originaux au bureau des stages pour signature de l'enseignant.e référent et de la Directrice de l'IHEAL.
6. Pour toute question concernant votre convention de stage, merci de contacter uniquement le Bureau des stages (iheal-stages@sorbonne-nouvelle.fr).
7. Le délai pour obtenir les signatures et la validation de l'IHEAL est de 3 semaines. Merci de prendre ce délai en compte pour établir la date de début du stage.
8. En raison du contexte sanitaire actuel, toutes les conventions doivent être accompagnées de certains documents complémentaires (voir pages suivantes).
9. Aucun stage ne peut débuter avant la signature de la convention par toutes les parties.
10. Le Bureau des stages ne traitera aucun dossier incomplet ni urgent.
11. Une fois votre stage terminé vous devez imprimer l'attestation de fin de stage (à télécharger depuis pStage), la faire signer et l'envoyer au bureau des stages de l'IHEAL.

CHOISIR, SELON VOTRE CAS, L'UN DE 6 TYPES DE STAGES AUTORISÉS PAR L'UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE ET IMPRIMER LA LISTE



En raison du contexte sanitaire actuel, toutes les conventions de stages doivent être accompagnés de certains documents complémentaires pour validation. Merci de lire attentivement les informations suivantes. Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé.

1 STAGE EN FRANCE EN TRAVAIL À DISTANCE

Dans la convention de stage vous devez indiquer dans la rubrique « *Commentaire sur le temps de travail* »: le stage s'effectuera exclusivement à distance au domicile de l'étudiant.e selon des horaires déterminés (ex : du lundi au vendredi de 9h à 13h puis de 14h à 18h).

DOCUMENTS À FOURNIR

- La présente liste
- La convention de stage en 4 exemplaires originaux
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile + 3 copies

Une reprise sur site totale ou partielle d'un stage autorisé en travail à distance nécessitera l'accord de l'enseignant.e référent et la création d'un avenant (disponible dans l'application pStage). Vous devrez indiquer :

Titre : COVID-19 stage mixte (distance-présentiel)

Motif de l'avenant : COVID-19 - Travail à distance (indication des jours et horaires précis du travail à distance) et travaillent présentiel (indication des jours et horaires précis du travail à distance).

Envoyez l'avenant au Bureau des stages accompagné de l'annexe à la convention de stage en présentiel en France dûment remplie et signée par l'organisme d'accueil et l'étudiant (voir cas 3)



Les documents et signatures en électronique sont autorisées pour ce type de stages

2 STAGE À L'INTERNATIONAL À DISTANCE

Dans la convention de stage vous devez indiquer dans la rubrique « *Commentaire sur le temps de travail* »: le stage s'effectuera exclusivement à distance au domicile de l'étudiant.e selon des horaires déterminés (ex : du lundi au vendredi de 9h à 13h puis de 14h à 18h – heure de Paris)

La convention de stage sera accompagnée d'un document de l'organisme d'accueil précisant l'amplitude horaire (entre 8h et 20h heure de Paris) dans laquelle s'inscrit le temps de travail du stagiaire. L'organisme d'accueil indiquera également (sur le document ou par mail) à l'enseignant.e-référent.e les modalités d'encadrement et les fréquences de contact entre l'étudiant.e et le/la tuteur.tutrice.

DOCUMENTS À FOURNIR

- La présente liste
- La convention de stage en 4 exemplaires originaux
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile + 3 copies

Si pendant le stage, l'Université autorise à nouveau en présentiel les stages à l'international pour les non-résident.e.s, l'étudiant.e pourra émettre un avenant indiquant le changement de lieu du stage, après avoir obtenu l'accord de son enseignant.e-référent.e, fait une demande de Fiche Pays, joint l'Annexe 2 Protection maladie et accident du travail du stagiaire à l'étranger signée par l'organisme d'accueil ainsi que le document normé, signé de l'organisme d'accueil et indiquant les modalités de sécurité sanitaire mises en place. (Voir les cas 5 et 6 de ce document)



Les documents et signatures en électronique sont autorisées pour ce type de stages

3 STAGE EN FRANCE EN MODE MIXTE (DISTANCE + PRÉSENTIEL)

Vous devez indiquer dans la rubrique de la convention de stage Commentaire sur le temps de travail : le stage s'effectuera en présentiel (indication des jours et horaires précis du travail en présentiel) et à distance au domicile de l'étudiant.e selon des horaires déterminés (ex : du lundi au vendredi de 9h à 13h puis de 14h à 18h).

DOCUMENTS À FOURNIR

- La présente liste
- La convention de stage en 4 exemplaires originaux
- Attestation d'assurance de responsabilité civile + 3 copies
- L'annexe à la convention de stage en présentiel en France dûment remplie et signée par l'organisme d'accueil et l'étudiant en 4 exemplaires originaux ([télécharger ici](#))



Les documents et signatures en électronique sont autorisées pour ce type de stages

4 STAGE EN FRANCE EN PRÉSENTIEL

DOCUMENTS À FOURNIR

- La présente liste**
- La convention de stage en 4 exemplaires originaux**
- Attestation d'assurance de responsabilité civile + 3 copies**
- L'annexe à la convention de stage en présentiel en France dûment remplie et signée par l'organisme d'accueil et l'étudiant en 4 exemplaires originaux (télécharger ici)**

5 STAGE EN PRÉSENTIEL DANS LES PAYS DE L'ESPACE EUROPÉEN

Vous devez faire valider au préalable par votre enseignant.e référent.e la faisabilité des missions proposées en présentiel. Si l'enseignant.e-référent.e donne son accord, vous devez remplir une demande de Fiche Pays que le bureau des stages de l'USN (stages@sorbonne-nouvelle.fr) vous fera parvenir par courriel.

DOCUMENTS À FOURNIR

- La présente liste
- La convention de stage en 4 exemplaires originaux
- La Fiche Pays + 3 copies
- Attestation d'assurance de responsabilité civile + 3 copies
- L'annexe à la convention de stage en présentiel dans l'Union Européenne / Espace Schengen signée par l'organisme d'accueil et l'étudiant (télécharger ici) en 4 exemplaires
- L'annexe 2 - Protection maladie et accident du travail du stagiaire à l'étranger signée par l'organisme d'accueil (à télécharger dans votre ENT - Convention de stage - Page d'accueil de pStage) en 4 exemplaires
- Assurance Maladie + 3 copies:
 - Pays membre de l'Union Européenne : copie de la carte européenne d'Assurances Maladie
 - Pays hors UE mais dans l'Espace Schengen (Royaume Uni inclus) : copie d'un contrat d'assurance couvrant les frais médicaux non pris en charge par l'Assurance Maladie française
- Assistance rapatriement : Copie du contrat d'assistance souscrit par l'étudiant.e + 3 copies



Une convention de stage pour une zone qualifiée "orange" ou "rouge" par le site Conseils aux voyageurs du MEAE ne sera pas acceptée par l'université. De même, des informations sanitaires défavorables pourront conduire à un refus de convention

6 STAGE EN PRÉSENTIEL DANS LES PAYS HORS UE / ESPACE SCHENGEN

SOUS RÉSERVE DES RESTRICTIONS DU MEAE ET DANS LE RESPECT
DES MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE DANS LE PAYS

Seulement les étudiants dont le stage est obligatoire pour la délivrance d'un diplôme ou sont résidents déjà dans le pays sont autorisés à faire ce type de stage. L'étudiant.e fait valider au préalable par son enseignant.e-référent.e la faisabilité des missions proposées en présentiel.

Si l'enseignant.e-référent.e donne son accord, l'étudiant.e remplit une demande de Fiche Pays que le bureau des stages lui fera parvenir par courriel (stages@sorbonne-nouvelle.fr)



DOCUMENTS À FOURNIR

- La présente liste
- La convention de stage en 4 exemplaires originaux
- La Fiche Pays
- Attestation d'assurance de responsabilité civile + 3 copies
- L'annexe à la convention de stage en présentiel dans l'Union Européenne / Espace Schengen signée par l'organisme d'accueil et l'étudiant (télécharger ici) en 4 exemplaires
- L'annexe 2 - Protection maladie et accident du travail du stagiaire à l'étranger signée par l'organisme d'accueil (à télécharger dans votre ENT - Convention de stage - Page d'accueil de pStage) en 4 exemplaires
- Assurance Maladie : Copie d'un contrat d'assurance couvrant les frais médicaux non pris en charge par l'Assurance Maladie française + 3 copies
- Assistance rapatriement : Copie du contrat d'assistance souscrit par l'étudiant.e + 3 copies

Pour quitter le territoire français, l'étudiant.e devra se munir :

- d'une attestation de déplacement depuis la France métropolitaine vers un pays extérieur à l'Espace Européen au motif impérieux d'ordre personnel ou familial - Participation à un programme d'échange universitaire
- d'un certificat de scolarité (disponible dans l'ENT de l'étudiant)

Il est également conseillé de se munir de votre convention de stage.

Si l'étudiant.e résidant dans le pays d'accueil n'est pas ressortissant.e de ce pays, des documents complémentaires seront demandés (copie d'un contrat d'assurance couvrant les frais médicaux non pris en charge par l'Assurance maladie française et copie du contrat d'assistance rapatriement souscrit par l'étudiant.e).

**SI VOUS AVEZ DES
QUESTIONS...**

Vérifiez ici la FAQ

Ou contactez-nous :

**Bureau des stages
IHEAL**

Campus Condorcet

Bâtiment de recherche sud

Bureau 5036

iheal-stages@sorbonne-nouvelle.fr

01 88 12 18 34



ÍHEAL